

# Rapport de gestion 2010

Fondation collective Vita





# Table des matières

Rapport du Président du conseil de fondation	4
Rapport du Président du comité de placement	6
Bilan	8
Compte d'exploitation	9
Annexe	12
1 Bases et organisation	12
2 Membres actifs et rentiers	14
3 Nature de l'application du but	14
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	14
5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture	15
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	18
7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation	23
8 Demandes de l'autorité de surveillance	25
9 Autres informations relatives à la situation financière	26
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	26
Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation	27



**Peter E. Naegeli**  
Président du conseil  
de fondation

## La prévoyance sans soucis en point de mire

**L'an passé, la Fondation collective Vita a obtenu un résultat réjouissant. De plus, Vita s'est penchée de manière approfondie sur les nombreux défis auxquels l'évolution démographique l'oblige à faire face, et la Fondation a pu poser quelques jalons dans ce sens. La Fondation collective Vita se sent de ce fait bien armée pour affronter l'avenir.**

L'évolution démographique pousse les institutions sociales dans leurs retranchements. Si le vieillissement de la population dans les pays du monde occidental n'était auparavant rien de plus qu'une spéculation émise par des spécialistes d'enquêtes de tendance, on arrive très bien aujourd'hui à fournir des statistiques sur l'évolution démographique. La tendance d'hier est devenue la base des faits de demain. Ces faits se font de plus en plus présents dans la conscience populaire. Les médias s'emparent régulièrement du sujet et même les personnalités politiques qui privilégient souvent les débats de période électorale, ne peuvent plus s'y soustraire.

Compte tenu de cette toile de fond, il était normal que la Fondation collective Vita, souhaitant rester un partenaire fiable aux côtés de ses assurés, se penche elle aussi sur le sujet. En 2010, Vita s'est donc occupée de poser certains jalons avec l'appui de son partenaire Zurich afin d'aborder de façon systématique et avec anticipation les défis liés à l'évolution démographique.

Le fait de se pencher sur ces problématiques a permis aux parties impliquées dans la réflexion de recentrer leur attention sur la finalité première de la prévoyance professionnelle: contribuer à ce que les assurés rattachés au système puissent mener une vie sans soucis au terme de leur activité professionnelle terminée. A la création de la Fondation collective semi-autonome Vita, les deux domaines que sont l'assurance et l'épargne ont été scindés. C'est un modèle de prévoyance moderne et porteur d'avenir qui trouve de plus en plus d'écho auprès d'autres prestataires.

En 2010, la Fondation collective Vita a concentré son action, au-delà de sa pure activité opérationnelle, sur les axes majeurs suivants:

- **amélioration de l'intelligibilité:** du point de vue des assurés, les caractéristiques principales de Vita ont été récapitulées, ce qui a permis d'établir un profil encore plus intelligible et plus clair pour Vita. Le slogan facile à retenir de «la prévoyance sans soucis: sûre, simple, claire», et qui a été formulé en partenariat avec Zurich, a été lancé comme un plan directeur ambitieux et servira pour toutes les parties prenantes de mesure des actions menées.
- **amortissement de l'inflation:** compte tenu de la pression inflationniste qui menace suite à l'augmentation de la masse monétaire, la stratégie de placement de Vita a dû subir un test de stress. En s'appuyant sur le scénario d'une menace de crise de valeur nominale, Vita a privilégié une protection adéquate des placements à hauteur de près de huit milliards de francs.

- **renforcement du système de milice:** le système de milice au sein du conseil de fondation est imposé par la loi. En concomitance avec la nouvelle division Vie collective de Zurich, Vita examine la meilleure façon de maîtriser les exigences croissantes et les défis qui s'imposent. A cet effet, le modèle prometteur de partenariat entre la Fondation collective semi-autonome Vita et l'assureur Zurich se tourne vers de nouvelles voies.
- **une parité vécue:** la parité propre à chacune des institutions de prévoyance professionnelle qui règne entre employeurs et employés est vécue par Vita au sein de son conseil de fondation depuis 2004, date de sa création. L'expression la plus récente de cet entendement démocratique et paritaire est l'introduction d'exercer ses droits de vote lors d'assemblées générales d'entreprises cotées en bourse dont Vita est actionnaire avec une quote-part en actions du capital d'investissement de près de 23%.
- **prise au sérieux des changements démographiques:** compte tenu de l'évolution démographique, Vita doit, avec Zurich et tous les autres partenaires actifs dans le domaine de la prévoyance sociale, se confronter de manière intensive aux paramètres en pleine mutation. Des solutions viables permettant d'amenuiser le déséquilibre existant entre (a) la durée de la perception de la rente et (b) son financement sont nécessaires. En tant que fondation collective de premier plan, Vita est tenue de chercher activement des solutions sur ce point.

Cette année encore, bien que marquée par de nouvelles orientations et de nouveaux défis à relever, Vita a pu présenter un résultat commercial réjouissant. La Fondation collective Vita s'est rapidement remise de la chute des marchés des capitaux en 2008 qui avait fait passer le taux de couverture en dessous de la barre des 90%. Et ce n'est point tant la rapidité avec laquelle elle s'est relevée qui est remarquable que le fait que la Fondation collective Vita est également restée fidèle pendant tout ce temps à une allocation bien diversifiée des placements ainsi qu'à sa stratégie de placement à long terme. La Fondation collective Vita reste tributaire de l'évolution des marchés des capitaux ainsi que de l'intégration dans un système réglementaire rigoureux, c'est là un cadre qui ne va pas sans certaines contradictions.

Cette année encore, Vita s'engagera de près et en étroite collaboration avec son partenaire Zurich pour promouvoir le renouvellement et l'amélioration du modèle des assurances et caisses d'épargne et elle surveillera de près l'évolution démographique. Par ailleurs, le conseil de fondation est décidé à apporter non seulement une contribution active dans la mise en œuvre de la réforme structurelle mais également à établir de nouveaux critères dans la prévoyance professionnelle en termes de transparence et d'intelligibilité. Fidélité au slogan: sûre, simple, claire.

Peter E. Naegeli  
Président du conseil de fondation



**Thorsten Hens**  
Président du comité  
de placement

## A nouveau sur la bonne voie

### **2010: une année de placement sur fond d'agitation des marchés des changes**

Les marchés financiers se sont d'abord refait rapidement une santé après la crise financière de 2007 et la crise économique mondiale en 2008. En 2010, la reprise des marchés des actions a toutefois perdu de sa vigueur. Les marchés des actions n'ont clôturé qu'en légère hausse. L'an dernier, les rendements les plus élevés ont été atteints par les investisseurs ayant misé sur des placements alternatifs (matières premières et Hedge Funds) et sur l'immobilier. Les turbulences les plus fortes ont été enregistrées sur les marchés des changes, fortement perturbés par la crise de l'euro et l'effondrement du dollar américain. Alors que les gouvernements européens et la Banque centrale se sont employés à coups de plans de sauvetage colossaux à défendre l'euro, l'effondrement du dollar semblait convenir aux autorités américaines.

### **Taux de couverture presque complètement rétabli**

Au début de l'année 2010, la fondation collective Vita a réorienté son allocation stratégique des actifs pour tenir compte davantage des risques de crise des valeurs nominales. La part d'obligations a été abaissée de 50% à 48% et, en contrepartie, la part d'actions a été augmentée à 21% et celle des placements alternatifs à 10%. Par cet ajustement, Vita a obtenu un rendement honorable de 4,31% pour l'année 2010. Comparée à d'autres fondations collectives, la fondation collective Vita obtient donc à nouveau de bien meilleurs résultats. Cette prestation remarquable s'explique en bonne partie par d'importants gains de change, obtenus grâce à une couverture judicieuse des risques de change et à des décisions tactiques du comité de placement.

L'excellente nouvelle, c'est surtout que la fondation collective Vita est pratiquement parvenue à rétablir son taux de couverture (99%).

### **Perspectives pour l'année 2011**

Dans la foulée de la crise financière de 2007 et de la crise économique mondiale qui a suivi, les Banques centrales aux Etats-Unis, en Europe et en Suisse ont abaissé les taux pratiquement à zéro. De nombreux Etats ont accumulé des dettes record que seuls des taux plancher permettront de rembourser. Cela laisse supposer des temps difficiles pour les valeurs nominales. Comme la reprise de l'économie rend imminente une hausse des taux, les investisseurs avec des obligations n'obtiennent pour le moment qu'un maigre rendement tout en étant exposés à un risque considérable. En outre, une éventuelle crise de la valeur nominale – inflation sur les marchés émergents et faillite de certains Etats européens ou même des Etats-Unis – n'est pas encore écartée. La fondation collective Vita a tenu compte de ces dangers en ayant choisi début 2011 de continuer à orienter son allocation d'actifs stratégiques vers les valeurs réelles et les placements alternatifs. La fondation collective Vita détient désormais 23% d'actions et 12 % de placements alternatifs; elle a abaissé en contrepartie sa part de placement en valeurs nominales à 44,5%.

Prof. Dr. Thorsten Hens  
Président du comité de placement

# Bilan

Actif	en CHF	Annexe	31.12.2010	31.12.2009
<b>Placements</b>				
Liquidités		6.4	277.210.302,37	240.360.381,02
Autres avoirs en compte courant			66.452.933,04	89.288.153,98
Comptes courants des employeurs		6.8	82.526.820,89	79.318.700,61
Autres créances			10.408.210,64	18.566.495,40
Placements collectifs – obligations		6.4	3.790.853.156,00	3.892.835.750,00
Placements collectifs – actions		6.4	1.783.661.021,00	1.436.683.046,00
Placements collectifs – immobilier		6.4	788.793.735,00	703.483.639,00
Placements collectifs – alternatifs		6.4	968.825.665,81	850.914.009,77
Placements hypothécaires		6.4	710.606.106,20	710.803.063,85
Total Placements			8.479.337.950,95	8.022.253.239,63
<b>Comptes de régularisation actifs</b>				
Comptes de régularisation actifs		7.1	16.464.061,32	21.532.795,25
<b>Total de l'actif</b>				
			<b>8.495.802.012,27</b>	<b>8.043.786.034,88</b>
<b>Passif</b>				
<b>Dettes</b>				
Prestations de libre passage			137.457.906,28	113.505.153,06
Autres dettes			755.824,30	923.622,45
Total Dettes			138.213.730,58	114.428.775,51
<b>Comptes de régularisation passifs</b>				
Comptes de régularisation passifs		7.2	256.060.948,35	236.789.135,66
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>				
Réserves de contributions des employeurs		6.8	123.830.308,25	117.621.212,96
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>				
Capital de prévoyance des assurés actifs		5.3	7.934.057.969,75	7.707.047.657,90
Fonds libres des caisses de prévoyance		5.4	126.108.260,63	133.244.222,08
Total Capitaux de prévoyance et provisions techniques			8.060.166.230,38	7.840.291.879,98
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>				
Réserves de fluctuation de valeurs		6.3	0,00	0,00
<b>Capital de la fondation et fonds libres</b>				
Capital de la fondation			50.000,00	50.000,00
Report de perte			-265.394.969,23	-940.146.583,49
Résultat de l'année en cours			182.875.763,94	674.751.614,26
Total Capital de la fondation et fonds libres			-82.469.205,29	-265.344.969,23
<b>Total du passif</b>				
			<b>8.495.802.012,27</b>	<b>8.043.786.034,88</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	1.1.–31.12.2010	1.1.–31.12.2009
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>			
Contributions d'épargne	7.3	620.413.202,08	608.808.571,23
Contributions de risque	7.3	180.743.323,23	178.580.943,47
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	7.3	8.023.183,15	7.890.748,20
Contributions au fonds de sûreté	7.3	4.908.304,30	4.766.187,10
Contributions destinées aux frais administratifs	7.3	69.150.354,60	70.210.621,55
Contributions destinées au rachat de rentes de vieillesse	7.3	0,00	-1.043,80
Primes uniques et rachats		722.217.052,24	511.865.829,18
Apports dans les fonds libres des caisses de prévoyance (net)	5.4	-8.395.785,55	-7.777.184,51
Apports dans les mesures spéciales des caisses de prévoyance (net)		0,00	-4.007,20
Apports dans les réserves de contributions des employeurs (net)	6.8	5.132.181,29	5.255.284,51
<b>Total Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1.602.191.815,34</b>	<b>1.379.595.949,73</b>
<b>Prestations d'entrée</b>			
Apports de libre passage		576.592.476,80	560.646.079,01
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement		8.744.647,35	4.047.939,70
<b>Total Prestations d'entrée</b>		<b>585.337.124,15</b>	<b>564.694.018,71</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>2.187.528.939,49</b>	<b>1.944.289.968,44</b>
<b>Prestations réglementaires et versements anticipés</b>			
Rentes de vieillesse		-52.857.491,40	-43.565.619,40
Rentes de survivants		-5.659.554,15	-4.631.688,25
Rentes d'invalidité		-33.384.117,60	-31.837.628,90
Prestations en capital à la retraite		-123.656.127,31	-127.327.344,24
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		-33.030.804,98	-36.034.221,49
<b>Total Prestations réglementaires et versements anticipés</b>		<b>-248.588.095,44</b>	<b>-243.396.502,28</b>
<b>Prestations de sortie</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1.484.868.687,30	-1.098.398.302,60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-75.053.229,90	-77.679.164,90
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		-472.936,50	-1.434.495,95
<b>Total Prestations de sortie</b>		<b>-1.560.394.853,70</b>	<b>-1.177.511.963,45</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-1.808.982.949,14</b>	<b>-1.420.908.465,73</b>
Report		378.545.990,35	523.381.502,71

en CHF	Annexe	1.1.–31.12.2010	1.1.–31.12.2009
Report		378.545.990,35	523.381.502,71
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs		-80.896.547,34	-218.149.869,24
Dissolution de mesures spéciales des caisses de prévoyance		0,00	4.007,20
Dissolution/constitution de fonds libres des caisses de prévoyance	5.4	8.395.785,55	7.777.184,51
Constitution de réserves de contributions des employeurs	6.8	-5.132.181,29	-5.255.284,51
Rémunération du capital d'épargne		-146.114.122,96	-140.708.840,52
Rémunération des mesures spéciales, des fonds libres des caisses de prévoyance		-1.259.626,25	-1.323.059,30
Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-225.006.692,29	-357.655.861,86
<b>Produits de prestations d'assurance</b>			
Prestations sous forme de rentes		91.901.163,15	80.034.936,55
Prestations d'assurance en capital		14.063.871,48	14.669.662,14
Prestations d'assurance libération du paiement des primes		27.419.411,12	24.626.680,47
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides		472.936,50	1.434.495,95
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	5.7	16.205.660,00	12.577.453,00
Total Produits de prestations d'assurance		150.063.042,25	133.343.228,11
<b>Charges d'assurance</b>			
Primes d'assurances		-257.916.860,98	-256.681.666,42
Apports uniques aux assurances		-189.827.044,19	-179.510.882,31
Contributions au fonds de garantie		-4.029.788,50	-3.569.439,50
Total Charges d'assurance		-451.773.693,67	-439.761.988,23
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>		<b>-148.171.353,36</b>	<b>-140.693.119,27</b>
Report		-148.171.353,36	-140.693.119,27

en CHF	Annexe	1.1.-31.12.2010	1.1.-31.12.2009
Report		-148.171.353,36	-140.693.119,27
<b>Résultat net des placements</b>			
Intérêts	6.7	7.206.696,20	7.188.647,82
Rémunération des réserves de contributions des employeurs		-1.076.914,00	-1.036.149,30
Résultat des placements collectifs – obligations	6.7	103.826.786,72	339.022.351,30
Résultat des placements collectifs – actions	6.7	12.406.930,07	300.643.951,50
Résultat des placements collectifs – immobilier	6.7	61.338.087,91	77.323.811,65
Résultat des placements alternatifs	6.7	52.457.806,56	71.189.391,10
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.7	79.731.554,75	6.490.715,17
Intérêts hypothécaires	6.7	23.301.266,62	21.248.066,16
Frais d'administration des placements	6.7	-253.696,58	-145.489,34
Frais d'administration des placements hypothèques	6.7	-1.894.489,95	-1.904.887,80
<b>Total Résultat net des placements</b>		<b>337.044.028,30</b>	<b>820.020.408,26</b>
<b>Autres produits</b>			
Produits de prestations fournies		59.082,65	59.768,45
<b>Total Autres produits</b>		<b>59.082,65</b>	<b>59.768,45</b>
<b>Autres charges</b>			
Constitution de ducroire		-1.773.381,06	-728.535,83
<b>Total Autres charges</b>		<b>-1.773.381,06</b>	<b>-728.535,83</b>
Frais administratifs		-4.282.612,59	-3.906.907,35
<b>Produit avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs</b>		<b>182.875.763,94</b>	<b>674.751.614,26</b>
Constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs		0,00	0,00
<b>Excédent des produits</b>		<b>182.875.763,94</b>	<b>674.751.614,26</b>

# Annexe

## 1 Bases et organisation

Forme juridique	fondation au sens des art. 80 et suiv. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	mai 2010
Règlement d'organisation	mai 2010
Règlement de prévoyance	novembre 2010
Règlement de placement	novembre 2010
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et pour d'autres réserves	novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	septembre 2010
Système de primauté	Primautés de cotisations
Enregistrement	OFAS n° C.1.0116
Fonds de garantie	oui

### 1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous réserve. Seule la signature collective à deux est autorisée.

### 1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (président; représentant des employeurs)	Conseil de fondation (organe suprême)
Beat Brunner (représentant des employeurs)	
Pascal Forster (représentant des employeurs)	
Estelle Giger (représentante des salariés)	
Kurt Hauser (représentant des salariés)	
Adriano Imfeld (représentant des employeurs; vice-président)	
Dr. phil. Udo Kaiser (représentant des salariés)	
Marco Keller (représentant des employeurs)	
Claudia Manser (représentante des salariés)	
Iris Markwalder (représentante des salariés)	
Bruno Mast (représentant des salariés; vice-président)	
Beatrice Mürset (représentante des employeurs)	

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (président) Adriano Imfeld Bruno Mast	Comité du conseil de fondation
Monica Schiesser Aeberhard	Secrétaire du conseil de fondation
Iris Markwalder (président) Beat Brunner Claudia Manser	Audit Committee (depuis le 8 mars 2010)
Prof. Dr. oec. Thorsten Hens (président) Pascal Forster Lutz Honstetter Marco Keller Guy Miller	Comité de placement
Beat Kaufmann (administrateur) Stefan Th. Meier (assistant de direction)	Direction
Abegglen Management Consultants SA, Zurich <sup>1)</sup>	Traitements de projets, services
Dr. phil. nat. Willi Thurnherr, Mercer (Switzerland) SA, Zurich	Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
PricewaterhouseCoopers SA, Bâle	Organe de contrôle
Zurich Compagnie d'Assurances SA, Zurich	Comptabilité/gestion
Office fédéral des assurances sociales, Berne	Surveillance

<sup>1)</sup> Opérations juridiques avec proches (employeur du président du conseil de fondation)

### 1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2010	31.12.2009
Nombre d'employeurs affiliés	17.170	16.932

## 2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2010	31.12.2009
Assurés actifs	107.818	106.077
Assurés en incapacité de gain	4.089	3.876
Rentes de vieillesse	3.635	3.054
Rentes d'enfants de retraités	56	50
Rentes de conjoint	449	400
Rentes d'orphelin	205	192
Rentes temporaires en cas de décès	0	1
Rentes d'invalidité	2.267	2.176
Rentes d'enfants d'invalides	585	594

## 3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une caisse de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des placements est effectuée aux valeurs actuelles (pour l'essentiel aux valeurs de marché).

En outre, les dispositions des recommandations spécialisées s'appliquent conformément à Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view»).

L'évaluation de placements directs dans l'immobilier est déterminée à l'aide d'une méthode reconnue en prenant en compte les instructions d'évaluation légales.

Tous les autres placements pour lesquels aucun cours de marché (valeur de marché) n'est disponible sont évalués à la Net Asset Value (par exemple Private Equity) ou à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires (par exemple les hypothèques).

## 5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture de risques / réassurance

La fondation a conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse.

La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation.

Cette différence doit être financée par le produit des placements.

### 5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
<b>Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes</b>		
Rentes de vieillesse	855.838.238	702.469.249
Rentes d'enfants de retraités	374.450	433.480
Rentes d'invalidité	222.620.703	211.674.310
Rentes d'enfants d'invalides	6.882.117	7.620.878
Rentes d'orphelin	4.063.312	3.898.648
Rentes de conjoint	85.024.578	71.493.380
Rentes temporaires en cas de décès	0	3.279
Libération du paiement des primes	201.245.508	188.736.031
<b>Total</b>	<b>1.376.048.906</b>	<b>1.186.329.255</b>

### 5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2010	2009
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,00%	2,00%
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	1,50%	1,50%
<b>Capital d'épargne au début de l'année</b>	<b>7.707.047.658</b>	<b>7.348.194.313</b>
<b>Variation du capital d'épargne</b>		
Contributions d'épargne	620.413.202	608.808.571
Contributions d'épargne AI	27.419.411	24.626.680
Sommes de rachat	134.981.423	148.952.213
Prestations d'entrée PLP	576.592.477	560.646.079
Prestations de sortie PLP	-1.484.868.687	-1.098.398.303
<i>Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP<sup>1)</sup></i>	674.429	231.937
<i>Déductions pour découvert insuffisant à la résiliation du contrat<sup>1)</sup></i>	-2.771.184	-7.350.039
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-75.053.230	-77.679.165
Remboursement des versements anticipés	8.744.647	4.047.940
Prestations en capital au décès	-33.030.805	-36.034.221
<i>Prestations de la compagnie d'assurance</i>	14.063.871	14.669.662
Prestations en capital à la retraite	-123.656.127	-127.327.344
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-189.827.044	-179.510.882
<i>Différence du rachat de rentes<sup>1)</sup></i>	19.978.176	19.547.759
<b>Total</b>	<b>-506.339.441</b>	<b>-144.769.113</b>
<b>Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs</b>	<b>587.235.629</b>	<b>362.913.616</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>146.114.123</b>	<b>140.708.841</b>
<b>Capital d'épargne à la fin de l'année</b>	<b>7.934.057.969</b>	<b>7.707.047.658</b>
<i>dont avoirs de vieillesse selon la LPP</i>	<i>4.702.194.906</i>	<i>4.519.601.954</i>
<b>Taux d'intérêt minimal LPP</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>

<sup>1)</sup> Charges et produits influant sur le résultat et pris en compte dans le compte d'exploitation dans la constitution du capital de prévoyance des assurés actifs.

#### 5.4 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	2010	2009
Rémunération des fonds libres	1,00%	1,00%
<b>Fonds libres</b>		
Fonds libres début de l'année	133.244.222	139.699.213
Apports dans les fonds libres		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	9.968.958	5.540.967
<i>par les employeurs</i>	2.065.823	2.321.682
<i>provenant du transfert des mesures spéciales</i>	438.320	621.544
Prélèvement sur les fonds libres		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-14.058.391	-594.756
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-6.819.040	-15.664.928
Corrections de la différence	8.544	-1.693
Rémunération des fonds libres	1.259.824	1.322.193
<b>Fonds libres fin de l'année</b>	<b>126.108.260</b>	<b>133.244.222</b>

#### 5.5 Résultat de l'expertise actuarielle du 24 mai 2011

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle constate dans son expertise que le taux de couverture de la Fondation collective Vita s'est amélioré en raison du rendement positif des placements de 4,3%, mais que la fondation présente toujours au 31 décembre 2010 un découvert et que les engagements financiers ne sont donc couverts que partiellement. Compte tenu de l'absence de réserves de fluctuation de valeurs, il considère que la stratégie de placement choisie par la fondation ne correspond pas à sa capacité de risque. Compte tenu du découvert, des possibilités concrètes d'y remédier et de l'évolution financière attendue, il considère que les mesures décidées en 2009 et assouplies depuis par le conseil de fondation sont appropriées.

Les détails de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2010 peuvent être consultés auprès de la direction.

#### 5.6 Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>		
Fortune brute (total de l'actif)	8.495.802.012	8.043.786.035
./. Dettes	-138.213.731	-114.428.776
./. Comptes de régularisation passifs	-256.060.948	-236.789.136
./. Réserves de contributions des employeurs	-123.830.308	-117.621.213
<b>Total</b>	<b>7.977.697.025</b>	<b>7.574.946.910</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>	<b>8.060.166.230</b>	<b>7.840.291.880</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2</b>	<b>99,0%</b>	<b>96,6%</b>

### 5.7 Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance

Durant l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita a reçu de la part de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA des parts d'excédents pour un montant de CHF 16,2 millions. Afin de réduire le découvert de la fondation, les parts d'excédents 2010 ont été entièrement créditées au compte d'exploitation de la fondation.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de l'administration de la fortune et les compétences des services mandatés dans le règlement de placement ainsi que dans les annexes I-III (mai 2010).

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué respectivement à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire	Zurich Fondation de placement	Placements collectifs
	Banque Sarasin & Cie SA	
	Capvis Equity Partners AG	
	Citigroup Global Markets Inc.	
	Zurich Compagnie d'Assurances SA	Hypothèques
	Credit Suisse AG	Couverture des risques de change
	Ortec Finance AG	Conseil en placement
	swissQuant Group AG	
Banque Julius Bär & Cie SA, Zurich	Banque dépositaire	

### 6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP 2

Il n'a pas été recouru à l'élargissement des possibilités de placement conformément à l'art. 50, alinéa 4 OPP 2 durant l'exercice écoulé.

### 6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible</b>		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12,0%	12,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	967.219.948	940.835.026
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective</b>		
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	0	0
Dissolution (-)/constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	0	0
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective fin de l'année</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	967.219.948	940.835.026

La méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

## 6.4 Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2010		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
<b>Liquidités</b>						
Comptes courants bancaires, Poste	277.210.302	3,33%	1,0%	0,5%	5,0%	
<b>Total</b>	<b>277.210.302</b>	<b>3,33%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,5%</b>	<b>5,0%</b>	<b>–</b>
<b>Placements collectifs – obligations</b>						
Obligations CHF	2.176.500.143	26,16%	30,0%	22,0%	40,0%	
Obligations CHF Etranger	285.279.240	3,43%	3,5%	2,5%	5,0%	
Obligations EUR	135.410.755	1,63%	2,0%	1,5%	3,0%	
Obligations Crédit 100	786.716.734	9,46%	8,5%	5,0%	12,0%	
Obligations convertibles Global	390.599.528	4,69%	4,0%	1,5%	6,5%	
Couverture des risques de change	16.346.756	0,20%	n.a.	n.a.	n.a.	
<b>Total</b>	<b>3.790.853.156</b>	<b>45,56%</b>	<b>48,0%</b>	<b>32,5%</b>	<b>60,0%</b>	<b>–</b>
<b>Placements collectifs – actions</b>						
Actions Suisse	527.301.128	6,34%	7,0%	2,5%	12,0%	
Actions Etranger	1.256.359.893	15,10%	13,0%	7,0%	18,0%	
<b>Total</b>	<b>1.783.661.021</b>	<b>21,44%</b>	<b>20,0%</b>	<b>9,5%</b>	<b>28,0%</b>	<b>50%</b>
<b>Placements collectifs – immobilier</b>						
Immobilier Suisse	541.861.053	6,51%	7,0%	5,0%	10,0%	
Immobilier Etranger	246.932.682	2,97%	3,0%	1,0%	5,0%	
<b>Total</b>	<b>788.793.735</b>	<b>9,48%</b>	<b>10,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>15,0%</b>	<b>30%</b>
<b>Placements collectifs – alternatifs</b>						
Hedge Funds CHF	747.397.670	8,98%	8,5%	5,0%	12,0%	
Private Equity EUR	5.624.556	0,07%	1,0%	0,0%	2,0%	
Commodity Fund CHF	182.939.054	2,20%	1,5%	0,5%	2,5%	
Collateralised Loan Obligations USD	32.864.385	0,40%	attribué stratégiquement à Crédit 100			
<b>Total</b>	<b>968.825.665</b>	<b>11,64%</b>	<b>11,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>16,5%</b>	<b>15%</b>
<b>Placements directs</b>						
Hypothèques	710.606.106	8,54%	10,0%	9,0%	11,0%	50%
<b>Total</b>	<b>710.606.106</b>	<b>8,54%</b>	<b>10,0%</b>	<b>9,0%</b>	<b>10,0%</b>	
<b>Total des placements</b>	<b>8.319.949.985</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,0%</b>			

	31.12.2010		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
<b>Actifs opérationnels</b>						
Autres avoirs en compte courant	66.452.933					
Avoirs de contributions des employeurs	82.526.821					
Autres avoirs	10.408.211					
Comptes de régularisation actifs	16.464.061					
<b>Total de l'actif</b>	<b>8.495.802.011</b>					
<b>Limites globales selon l'OPP2</b>						
Actions	1.789.285.577	21,51 %				50%
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	1.346.490.311	16,18%				30%

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours

En lien avec les règles prescrites par le conseil de fondation, les couvertures de monnaies suivantes étaient en suspens au 31 décembre 2010:

	CHF 31.12.2010	USD 31.12.2010	EUR 31.12.2010	JPY 31.12.2010
Montant en monnaie étrangère		350.500.000,00	155.000.000,00	2.140.000.000,00
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>568.226.840,00</b>	<b>342.438.500,00</b>	<b>200.880.000,00</b>	<b>24.908.340,00</b>
Cours de clôture 31.12		0,94698	1,25866	0,01162
<b>Valeur de marché en CHF</b>	<b>551.880.084,00</b>	<b>331.916.490,00</b>	<b>195.092.300,00</b>	<b>24.871.294,00</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>16.346.756,00</b>	<b>10.522.010,00</b>	<b>5.787.700,00</b>	<b>37.046,00</b>

Afin de minimiser le risque de contrepartie pour les couvertures des risques de change, la différence avec la valeur de marché correspondante est garantie sur un compte bancaire de la fondation. Au 31 décembre 2010 (valeur au 30 décembre 2010) la garantie était de CHF 16.920.000.

### 6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

## 6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	2010	2009
<b>Intérêts</b>		
Intérêts sur comptes bancaires	141.683	131.064
Intérêts sur avoirs des clients	12.113.241	11.617.199
Intérêts provenant des reprises de contrats	184.801	309.390
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-5.233.029	-4.869.005
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1.076.914	-1.036.149
<b>Total</b>	<b>6.129.782</b>	<b>6.152.499</b>
<b>Placements collectifs – obligations</b>		
Obligations CHF	84.136.791	103.352.925
Obligations CHF Etranger	10.272.359	27.174.906
Obligations EUR	-21.521.632	6.252.391
Obligations Crédit 100	38.023.976	112.859.106
Obligations convertibles Global	-7.084.706	89.383.024
<b>Total</b>	<b>103.826.788</b>	<b>339.022.352</b>
<b>Placements collectifs – actions</b>		
Actions Suisse	21.146.571	95.476.423
Actions Etranger	-8.739.640	205.167.529
<b>Total</b>	<b>12.406.931</b>	<b>300.643.952</b>
<b>Placements collectifs – immobilier</b>		
Immobilier Suisse	32.479.928	30.562.209
Immobilier Etranger	28.858.160	46.761.603
<b>Total</b>	<b>61.338.088</b>	<b>77.323.812</b>
<b>Placements collectifs – alternatifs</b>		
Hedge Fund CHF	30.766.269	53.005.318
Actions Private Equity	-1.085.312	-2.727.538
Commodity Fund CHF	25.112.379	19.781.420
Collateralised Loan Obligations USD	-2.335.529	1.130.191
<b>Total</b>	<b>52.457.807</b>	<b>71.189.391</b>
<b>Placements directs</b>		
Hypothèques	23.301.267	21.248.066
<b>Total</b>	<b>23.301.267</b>	<b>21.248.066</b>
<b>Résultat des opérations de couverture des risques de change</b>	<b>79.731.555</b>	<b>6.490.715</b>

en CHF	2010	2009
<b>Frais de gestion de fortune</b>		
Frais bancaires, frais de transaction	-253.697	-145.489
Gestion de fortune hypothèques	-1.894.490	-1.904.888
<b>Total</b>	<b>-2.148.187</b>	<b>-2.050.377</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>337.044.031</b>	<b>820.020.410</b>
<b>Performance nette (MWR*)</b>	<b>4,31%</b>	<b>11,60%</b>

\* Money Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille avec prise en compte des entrées et sorties de capitaux au cours de la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA)

Les frais de gestion de fortune afférents aux placements collectifs sont imputés par les prestataires directement aux différents groupes de placement.

### 6.8 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2010	2009
Intérêt moratoire comptes courants des employeurs	4,00%	4,00%
<b>Comptes courants des employeurs</b>		
Comptes courants des employeurs (brut)	86.044.917	81.063.415
./. ducroire	-3.518.096	-1.744.715
<b>Total net</b>	<b>82.526.821</b>	<b>79.318.700</b>

en CHF	2010	2009
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1,00%	1,00%
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>		
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	117.621.213	111.329.779
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	8.179.670	3.387.312
<i>par les employeurs</i>	28.267.230	27.754.330
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-10.064.897	-465.465
<i>pour les paiements de cotisations et les améliorations des prestations</i>	-21.249.685	-25.420.555
Corrections de la différence	-137	-338
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1.076.914	1.036.149
<b>Réserves de contributions des employeurs fin de l'année</b>	<b>123.830.308</b>	<b>117.621.213</b>

### 6.9 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée. Par son investissement dans des placements collectifs de la Zurich fondation de placement, la fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

En rapport avec l'investissement en matières premières (Commodities), la fondation collective Vita et Zurich Invest SA ont établi par une convention en date du 29 mai 2007 (entrée en vigueur le 19 juin 2007), que Zurich Invest SA sera indemnisée par la conservation partielle d'une rétrocession pour ses services en rapport avec ces placements. Cette convention a été ratifiée par le conseil de fondation le 16 mai 2007 et soumise à l'autorité de surveillance. Pendant l'exercice passé Zurich Invest SA a gardé des rétrocessions en volume de CHF 691.468 en tant qu'indemnisation et remboursé à la fondation collective Vita CHF 952.429.

## 7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation

### 7.1 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Rabais honoraires de gestion des placements	4.539.417	3.924.682
Intérêts courus des hypothèques	3.591.211	2.832.816
Prestations d'assurance en suspens	2.531.801	4.993.465
Versement anticipé de prestations à des assurés	4.624.431	9.123.746
Autres régularisations	1.177.201	658.088
<b>Comptes de régularisation actifs total</b>	<b>16.464.061</b>	<b>21.532.797</b>

### 7.2 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Paiement anticipé de cotisations	144.761.932	143.663.458
Paiements entrés pas encore traités	50.019.728	38.440.443
Reprises de contrats et autres régularisations	44.359.289	54.685.235
Garantie couverture des risques de change	16.920.000	0
<b>Comptes de régularisation passifs total</b>	<b>256.060.949</b>	<b>236.789.136</b>

### 7.3 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés n'est pas faite dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est indiquée ci-après à des fins d'information.

	2010 en CHF	2010 en %	2009 en CHF	2009 en %
<b>Contributions d'épargne</b>				
Contributions d'épargne des salariés	286.099.838	46,1%	281.026.036	46,2%
Contributions d'épargne des employeurs	334.313.364	53,9%	327.782.535	53,8%
<b>Total</b>	<b>620.413.202</b>		<b>608.808.571</b>	
<b>Contributions de risque et autres contributions</b>				
Contributions de risque et autres contributions des salariés	117.041.349	44,5%	115.873.975	44,3%
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	145.783.817	55,5%	145.574.525	55,7%
<b>Total</b>	<b>262.825.165</b>		<b>261.448.500</b>	
<b>Contributions globales</b>				
Contributions globales des salariés	403.141.187	45,6%	396.900.012	45,6%
Contributions globales des employeurs	480.097.181	54,4%	473.357.060	54,4%
<b>Total</b>	<b>883.238.367</b>		<b>870.257.072</b>	

### 7.4 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de sûreté sont décomptées par les institutions de prévoyance, sur la base des rentes versées.

## 7.5 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

en CHF	2010	2009
<b>Contributions destinées aux coûts liés aux risques et frais administratifs</b>	<b>262.825.165</b>	<b>261.447.457</b>
<b>Coûts liés aux risques et frais administratifs</b>		
Primes d'assurances	-257.916.861	-256.681.666
./ parts excédentaires des compagnies d'assurance	16.205.660	12.577.453
Contributions au fonds de garantie	-4.029.789	-3.569.440
Charges supplémentaires pour le rachat de rentes de vieillesse	-19.978.176	-19.547.759
Frais administratifs	-4.282.613	-3.906.907
<b>Total</b>	<b>-270.001.779</b>	<b>-271.128.319</b>
<b>Sous-financement/surfinancement</b>	<b>-7.176.613</b>	<b>-9.680.863</b>

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, il n'est perçu à partir de l'année 2006 aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance. L'éventuel sous-financement doit être compensé par le revenu des placements.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), en tant qu'autorité de surveillance, a noté dans son avis de vérification du 23 décembre 2010 portant sur le rapport 2009 qu'il avait consulté les comptes annuels 2009 et qu'il avait pris connaissance de la recommandation de l'organe de révision d'approuver les comptes annuels 2009. La remarque suivante a été faite dans l'avis de vérification:

amélioration des prestations en cas de réserves de fluctuation de valeurs encore en voie de constitution  
(Avis portant sur la prévoyance professionnelle n° 104 du 5 mars 2008)

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) fait référence dans sa remarque à l'avis de l'OFAS n° 104, chiffre 627 «Réserves de fluctuation de valeurs et améliorations de prestations».

La Fondation collective Vita a pris position à ce sujet de la manière suivante (mail du 7 janvier 2011):

«Nous partons du principe que ce passage est à considérer uniquement comme *remarque* ou recommandation et *ne constitue pas* une instruction d'action à l'égard du conseil de fondation. Déterminer la rémunération de l'avoie vieillesse est une tâche de gestion du conseil de fondation pour laquelle aucune instruction générale n'est possible. Le conseil de fondation se fie, pour la détermination du taux d'intérêt, aux rapports concrets de la fondation et aux recommandations de l'expert pour la prévoyance professionnelle.

Nous consignons en outre que, pour une instruction d'action concrète au conseil de fondation (amélioration des prestations avec constitution incomplète des réserves de fluctuations de valeurs), il manque une base légale.»

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises

La situation de couverture de la Fondation collective Vita s'est à nouveau considérablement améliorée durant l'exercice écoulé. Il est passé de 96,6% à 99%. Le conseil de fondation s'en tient pour l'année 2011, en raison des règles\* mentionnées plus bas et définies dans le concept d'assainissement, aux mesures suivantes:

- Surveillance constante et contrôle de la stratégie de placement;
- Déduction de découvert à la résiliation du contrat;
- La rémunération des comptes de contrat (réserve de cotisations de l'employeur, disponibilités de la caisse de prévoyance, intérêts débiteurs du compte courant de primes) est réduite de 1 pour cent par rapport au taux d'intérêt minimal LPP. La rémunération s'élève au moins à 0 pour cent et au plus à 1 pour cent.

\* Si les objectifs intermédiaires d'assainissement ne sont pas atteints ou ne se situent pas dans le champ défini (moins 1%/plus 2%), le concept d'assainissement prévoit de renforcer ou d'alléger les mesures selon le cas. En cas de dépassement de la limite inférieure du champ, les avoirs de vieillesse surobligatoires et les comptes de contrat seront rémunérés à 0%.

Le concept d'assainissement prévoit en outre d'imposer le paiement de contributions d'assainissement et de réduire la rémunération en deçà du minimum LPP dans les limites prévues par la loi si les résultats sont inférieurs de 5% aux objectifs ou si le degré de couverture passe en dessous de 85%.

Selon le rapport d'assurance du 24 mai 2011, l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle considère les mesures d'assainissement assorties comme appropriées (voir point 5.5).

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2010 n'est connu.

## Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation collective Vita pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 82,5 millions et un degré de couverture de 99,0%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 9.1;
- le conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez les employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Roland Sauter  
Expert-réviser  
Réviser responsable

Matthias Sutter  
Expert-réviser

Bâle, le 24 mai 2011

Fondation collective Vita

Case postale, CH-8085 Zurich  
Téléphone +41 (0)44 628 28 28

[www.vitafondation.ch](http://www.vitafondation.ch)

fondation collective  
vita